# CANADA.

**QUÉBEC. 5 Octobre 1877.**

### L'hon. L. H. Langevin.

(*Suite.*)

Le rédacteur du *Canadien* veut accomplir une nouvelle trahison, et se prépare à nier ce qu'il doit à l'hon. M. Langevin, absolument comme il a fait à notre égard.

L'hon. M. Langevin, dit-il, n'a aucun contrôle sur lui, il ne lui doit rien, si ce n'est le respect qu'un homme au début de sa carrière ne saurait refuser à ce vétéran politique.

Ingrat !

" Le *Courrier* sait très-bien, ajoute-t-il, " que M. Langevin n'a aucun contrôle, " aucun intérêt au *Canadien*."

Nous savons tout le contraire, monsieur !

En faisant une pareille déclaration, vous avez oublié sans doute—(vous oubliez si vite !)—que vous avez déclaré le contraire dans un témoignage assermenté devant la cour.

Ou vous vous êtes parjuré alors, ou vous dites faux aujourd'hui.

Il n'y a pas à sortir de là. Dans l'un ou l'autre cas, votre position est peu enviable.

Mais vous avez juré la vérité, car votre témoignage a été corroboré par M. Langevin lui-même—qui n'a aucun intérêt au *Canadien !*

Ce n'est un secret pour personne, vous l'avez dit vous-même dans votre journal, et vous l'avez juré, que vous n'aviez ni sou ni maille quand vous êtes arrivé à Québec. L'on dit même —les méchantes langues !—que vous avez dû partir de St Lin sans tambour ni trompette, vu certaines transactions qui n'exhalaient pas précisément une odeur de sainteté. Nous n'y croyons pas !

Maintenant, grâce à vos talents, à votre énergie, à votre impétuosité, à votre terreur et à vos *sacrifices* pour le parti, vous avez encaissé huit mille piastres, produit de votre part dans le journal *Le Canadien ;* vous avez acquis une propriété au Pont-Rouge, une terre au nord de Québec que vous faites défricher à grands frais par un électeur de Charlevoix et dont vous payez le salaire à sa femme dans la rue St. Paul, (avis à l'*Événement !*) et vous vivez en pacha ;

Vous roulez carosse !

Vous pouvez être insolent. Pour en arriver là, vous avez souvent laissé vos ouvriers manquer de tout—la paie fournie par les amis roulait carosse !—vous avez répudié des dettes légitimes et recourru aux moyens dilatoires.

" Ce sont la jeux de prince " aurait dit Lafontaine.

M. Tarte est prince à sa manière.

A présent, M. Langevin a-t-il quelque intérêt dans le *Canadien ?*

Rendons à César ce qui appartient à César.

Nous apprenons que M. Langevin a souscrit et fait souscrire les fonds nécessaires pour acheter le *Canadien*, et qu'il a transporté à M. Tarte une somme de plus de $6,000 comme paiement à compte du prix d'achat.

Pourquoi le *Canadien* nie-t-il tout cela ?

Probablement qu'il médite une nouvelle trahison.

(*à suivre.*)

### De Montréal à Ottawa.

Le *National* prétend que M. McDonald a refusé de livrer le chemin de fer au gouvernement le 1er octobre courant, et que ce farouche entrepreneur aurait effrayé le gouvernement et les commissaires.

Il n'en est rien. M. McDonald ayant envoyé une requête au dernier moment, les commissaires ont cru devoir suspendre leurs résolutions pour quelques jours, afin de s'enquérir des plaintes de M. McDonald.

On conçoit facilement que M. McDonald qui n'a pas pu terminer sa ligne dans le temps fixé par le contrat, et qui a obtenu une avance considérable des commissaires l'an dernier pour payer sa dette à la Banque Jacques-Cartier et ses autres dettes sur la ligne, ne s'attend pas qui lui revienne une grosse somme à l'expiration de son contrat, et qu'il cherche à se refaire en exploitant le chemin à son propre compte, avec les locomotives et les chars de la province, aussi longtemps qu'il le pourra.

Mais d'un autre coté les commissaires sauront bien voir à sauvegarder les intérêts du public, en dépit des efforts de M. Laframboise qui paraît agir comme l'avocat de M. McDonald dans cette affaire.

### La Corporation.

Vendredi dernier, le conseil est demeuré silencieux au sujet de la position de la Cité vis-à-vis l'emprunt ou plutôt le prêt de Grant & Murphy. Nous avions pourtant insisté sur certains détails à obtenir et certaines questions à résoudre. Au nom d'un grand nombre de contribuables, nous avons prévenu le conseil que le public demandait avec insistance une solution quelconque sur l'action que doit prendre la Cité.

Quelques informations particulières que nous avons obtenues d'un officier de la corporation, nous permettent de dire que sur le prêt Grant & Murphy la Cité retirera probablement dix chelins dans le louis et peut-être un peu plus, et que le reste sera perdu. Alors qui doit rencontrer cette perte ? Voilà un point important à discuter.

Le conseil arrive bientôt à l'expiration de son mandat, il importe donc qu'il règle lui-même une transaction qu'il a suivie et qu'il connaît parfaiment.

Les treize mille louis d'intérêts échus en janvier dernier ont été payés par Grant ; il ne peut plus y avoir de doute là-dessus, paraît-il. Mais les treize mille louis échus en juillet ont été rencontrés par la corporation, au défaut de Grant. Pour cela le conseil a fait un emprunt de $65,000.

Les escomptes obtenus aux banques se montent, croyons-nous, à plus de $375,000.

Dette flottante énorme !

La position des conseillers actuels est fort pénible. Ils ne sont pas tous responsables du triste état de nos affaires civiques, nous le reconnaissons volontiers, mais le public est en droit d'exiger d'eux qu'ils ne cèdent à aucune crainte, à aucun faux prétexte pour garder le silence aussi longtemps sur les affaires financières municipales.

Voici un journal commercial de cette ville, le *Morning Chronicle*, qui déclare que la Cité est sur le bord de la banqueroute, plus même, que la Corporation est réellement en déconfiture.

En face d'un tel cri d'alarme, d'une position aussi douteuse, ne devient-il pas opportun que le conseil résigne en entier, et qu'une commission d'enquête soit nommée pour faire une investigation générale et établir quelle est la véritable position de la Cité ?

Les contribuables de la Cité ne devraient pas plus longtemps négliger leurs intérêts. S'ils attendent trop tard, le mal sera irréparable, et la banqueroute, la hideuse banqueroute frappera à leurs portes !

Nous croyons qu'il est temps d'agir.

Le nombre des demandes adressées par les commerçants et les industriels italiens qui désirent prendre part à l'Exposition de Paris s'élève déjà à 2,000.

### INFORMATIONS.

Ottawa, 3.

Hier soir, les membres de l'Union Allet et quelques-uns de leurs amis ont prsenté à J. Cousineau, pilote du steamer *Queen Victoria*, une magnifique montre d'or valant cent cinquante piastres et une bourse contenant deux cents piastres. Une députation de l'Union Allet de Montréal, arrivée hier matin, a assisté à la présentation de ce cadeau.

La nuit dernière la maison de M. Jas. Caldwel, de Nepean, ainsi que toutes ses dépendances ont été détruites par le feu. Huit cents minots de patates et tout le mobilier de la maison ont été brûlés. Les pertes s'élèvent à environ deux mille piastres.

Félix Dubé, bien connu de la police de Montréal, a été condamné ce matin par le magistrat de police à six mois d'emprisonnement.

L'Institut Canadien Français d'Ottawa célèbrera, les 24 et 25 octobre prochain, le 25me anniversaire de sa fondation, et inaugurera en même temps la grande salle de son nouvel édifice.

Pour perpétuer le souvenir de ce double événement, il a été décidé de donner une soirée littéraire et dramatique—le 24 du susdit mois—et de tenir une Convention, le lendemain, à laquelle sont invités nos littérateurs et journalistes, ainsi que les principaux membres des sociétés littéraires et historiques de la province de Québec.

A cette Convention seront traitées et discutées les questions suivantes :

1o Les meilleurs moyens à prendre pour développer la littérature franco-canadienne.

2o. L'importance de nos archives historiques ; les lieux où elles sont disséminées ; les moyens à adopter pour en assurer la conservation et la publication.

3o. Les droits d'auteurs au Canada ; ce qu'ils sont ; ce qu'ils devraient être.

Nous espérons qu'il sera possible, à bon nombre de personnes, d'accepter l'invitation qui leur a été envoyée de prendre part à cette réunion, la première du genre dans le pays, ce qui sera une preuve sensible de l'intérêt qu'elles portent à l'œuvre véritablement nationale de cette institution. Plusieurs de nos principaux littérateurs ont déjà signifié leur intention de participer à cette intéressante fête qui est appelée, nous n'en doutons pas, à un beau et légitime succès.

Le *Herald* d'hier annonce d'une manière semi-officielle, que M. Cauchon a été nommé lieutenant-gouverneur de Manitoba, à la séance du conseil qui a eu lieu à Outaouais, et que M. Laurier, député pour Drummond et Arthabaska, lui succédera au ministère.

### Nouvelles de la guerre.

INDIGNATION.

L'empereur, télégraphie-t-on de Berlin, a donné ordre d'adresser une circulaire à Constantinople, sommant la Porte de faire observer les principes de l'humanité à ses troupes. La note est rédigée avec beaucoup d'indignation et dit que le gouvernement allemand n'a pas intention de rester indifférent à ces atrocités.

BOMBARDEMENT.

Les Russes à Giurgevo ont renouvelé le bombardement de Rustchuk, faisant subir à cette place des dommages énormes. Une partie des maisons sont détruites. Cependant, les retranchements sont intacts et la garnison et les habitants se portent bien.

OPÉRATIONS DE MUKHTAR PACHA.

Mucktar Pacha a télégraphié à Constantinople le compte-rendu de la bataille de mercredi, dont la victoire semble être restée indécise. Ses soldats d'avant poste se sont retirés du grand Kanilar, probablement la position dont s'est emparé le gén., Melikoff. Les attaques des Russes sur le petit Kanilar et sur Kizziltepe ont été sans succès du côté du flanc droit. Les Turcs, menacés par six bataillons, ont pris l'offensive ; ils se sont précipités sur Gladidagh et, après cinq heures de combat, ont fait reculer les Russes jusqu'à Arpatchai. La nuit est venue mettre un terme aux opérations, les deux armées gardant leurs positions. On estime les pertes russes à 5,000 hommes ; celles des Turcs sont inconnues. Fazil Pacha a été blessé.

Un autre combat a eu lieu jeudi, près de Karejal. Pas de détails. La rumeur que deux généraux russes avaient été tués est sans fondement. La Porte a adressé un télégramme à ses représentants étrangers les informant que Mukhtar Pacha avait remporté une grande victoire.

### Société St.-Jean-Baptiste de Québec.

A une assemblée du comité de régie de cette Société, tenue à l'Hôtel de Ville, le 3 du courant, il a été

Proposé par M. Joseph Soulard, père, secondé par M. Sylla Côté ;

*Résolu :* Que la Société St.-Jean-Baptiste de Québec a appris avec un profond chagrin la mort tragique de M. Olivier Délorier, père, l'un des membres du comité de régie de cette Société.

Proposé par M. J. P. Rhéaume, secondé par M. Joseph Chamberland ;

*Résolu :* Que la Société St.-Jean-Baptiste de Québec perd en M. Délorier, un de ses plus anciens membres, l'un des plus anciens officiers, et l'un de ses plus généreux bienfaiteurs, et que cette Société se fait un devoir de témoigner pour la mémoire du regretté défunt tout le respect et toute la reconnaissance qu'elle lui doit pour les nombreux et important services qu'il lui a rendus avec tant de zèle, tant d'activité et tant de désintéressement.

Proposé par M. C. J. L. Lafrance, secondé par M. Louis Marcotte.

*Résolu :* Que la Société St. Jean-Baptiste de Québec offre respectueusement à la famille éplorée du regretté défunt l'expression de sa profonde sympathie pour le malheur qui vient de la priver de son chef, et qui fait disparaître de parmi nous un de nos concitoyens les plus respectés.

Proposé par M. Philéas Huot, secondé par M. Alexandre Chauveau.

*Résolu :* Que pour témoigner publiquement de la douleur de tous les membres de la société St.-Jean-Baptiste, les Officiers et membres du comité de régie de cette société assistent aux funérailles de M. Délorier avec leurs insignes respectifs, et que tous les membres de la société soient invités à y assister.

Proposé par M. Barthélemi Houde, secondé par M. Jos. Soulard, fils.

*Résolu :* Que copie des presentes résolutions soit transmise à la famille Délorier par M. le Secrétaire Archiviste.

Proposé par M. J. B. Arial, secondé par M. N. Consigny.

*Résolu :* Que les présentes résolutions soient transmises à tous les journaux français de cette ville avec prière de les publier.

Québec, 4 oct., 1877.

Vraie copie,

H. J. J. B. CHOUINARD,
Secrétaire-Archiviste de la
Société St. Jean-Baptiste de Québec.

## NOUVELLES.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—Feuilleton : Voyage au centre de la terre, [*à suivre.*]—Lettres de New-York.—La situation.

QUARTIERS GÉNÉRAUX.—Les quartiers-généraux de la police provinciale ont été transportés dans la rue Ste Anne, H. V. vis-à-vis les Ursulines, dans les anciens corps de garde dans la cour des casernes des Jésuites.

HABILLEMENTS.—Le contrat pour habiller nos hommes de la police provinciale, a été accordé à M. Jean Godbout, tailleur, rue Dupont, St. Roch.

Le contracteur s'est engagé à livrer ces capots vers la fin de ce mois. Par conséquent le *Chronicle* se trompe en annonçant que les costumes ont déjà été endossés par nos policemen.

CE QU'ON DIT DE BARTLEY.—On avait annoncé que, depuis la mort du sergent Doré, un nouveau meurtre avait été commis dans le township de Liniere ; cela est faux, mais voici bien des charges contre le supposé meurtrier, et qui, si elles ne sont pas absolument fondées, ne laissent pas de faire naître de graves et légitimes soupçons sur son compte.

Trois voyageurs venant du Maine, passaient sur le chemin Kennebec, hier matin, et se rendaient à St.-Joseph. Dans un endroit désert du township de Liniere huit hommes se présentèrent à leur rencontre, et ne voulurent les laisser continuer leur chemin que lorsque chacun leur eût remis $5. On pense que Bartley n'est pas étranger à ce banditisme et que ces huit hommes sont de sa société.

Il est à peu près certain aussi que Bartley a vendu une partie de ses propriétés, y compris sa grange et une portion de terrain. La vente n'a été réglée que cette semaine, et l'acheteur se trouve aussi maître de la police d'assurance sur les bâtisses. Les maisons du voisinage, c'est-à-dire celle de Craig, où expira notre regretté sergent, et une autre, n'ont pas été incendiées ; mais celle qu'occupait Bartley a été consumée mardi. On dit généralement que Bartley a fait brûler sa résidence afin de faire disparaître à jamais les traces de plusieurs meurtres, commis à diverses époques, et dans le but de satisfaire des haines personnelles. Ce qui donne cours à cette opinion c'est que bien des personnes, qui avaient annoncé leur retour des Etats-Unis, en différents temps, n'ont jamais été revues, du moment qu'elles ont mis le pied dans le township de Liniere. On rapporte aussi la disparition de ces heux d'un grand nombre d'étrangers.

La femme et les enfants de Bartley sont partis pour l'Etat du Maine, où le criminel possède une propriété. Les deux prisonniers détenus à la prison de Beauce subiront leur procès au prochain terme de la cour du banc de la reine, qui s'ouvre le 20 du courant.

Maintenant, de tous ces on dit, jusqu'à preuve certaine, il faut en prendre et en laisser. Nul doute cependant que Bartley est un grand scélérat, l'auteur certain, soit par lui-même, soit par ses agents, du meurtre du sergent Doré.

PARIS, 4 OCTOBRE.—Jules Simon est hors de danger.

GRAND UNION HOTEL,—à New-York, est toujours prêt à recevoir les voyageurs et à les traiter comme des hôtes.

CHUTES.—Hier, un ouvrier travaillant aux réparations qu'on fait en ce moment à la citadelle, est tombé d'un échafaud, et s'est infligé plusieurs blessures, graves mais dont il reviendra.

Vers neuf heures du matin, mercredi, un menuisier du nom de Pelletier a été précipité du dernier étage dans la cave d'une maison en construction, à Lévis.

Les blessures qu'il a reçues font craindre pour ses jours.

UNE VILLE BRULÉE.—Une lettre de Berne nous apprend la destruction d'une partie de la ville d'Airolo (Tessin) par un incendie.

170 maisons ont été complétement réduites en cendres. Plus de 2,000 personnes sont sans abri : ce sont pour la plupart des ouvriers de Saint Gothard. Le conseil fédéral a décidé la levée immédiate d'une compagnie de soldats du génie, qui seraient employés à construire des baraquements provisoires.

L'incendie a pris naissance, vers trois heures de l'après-midi, dans une maison ouvrière. Un vent violent soufflait du nord, et peu après la ville était embrasée.

Les pompes sont accourues de tous côtés ; celle d'Andermatt a franchi le Gothard en deux heures.

Pendant toute la soirée, on a travaillé, mais le feu gagnait toujours plus de terrain.

A huit heures, la ville était en flammes ; une immense lueur éclairait les montagnes environnantes.

—Le correspondant espagnol de la *Gironde* lui envoie les détails suivants sur le mariage projeté entre Alphonse XII et sa cousine :

" La princesse Mercédès est une charmante jeune fille, bien élevée, instruite, mais capricieuse comme une Andalouse. Je tiens d'un député aux cortès, personnage bien en cour, membre influent de la section économique, que, depuis son arrivée à la Granja, la princesse exige de son royal prétendant toutes les formalités et les préliminaires amoureux que les belles enfants de Séville ou de Grenade exigent de leurs *novios*. Et le roi va chaque soir, enveloppé dans une *capa* couleur de muraille, roucouler des *seguidillas* sentimentales sous le balcon de sa promise avec accompagnement de guitare, pendant que le duc de Sexto fait le guet.

" N'allez pas croire que j'invente ; je vous jure que je tiens la chose d'un homme politique important, ami du gouvernement, lequel fit, l'an dernier, économiser trente-deux millions de réaux sur le budget de la guerre, sans diminuer d'un seul homme l'effectif du contingent. Jugez donc si je puis avoir foi en sa parole ! D'ailleurs, cela se passe en Espagne."

—Le mariage qui va être prochainement célébré à Francfort entre Mlle. Adèle de Rothschild et le baron Edmond, de Paris, le dernier fils de feu le baron James, rappelle à un écrivain certains souvenirs curieux :

" La fortune des deux jeunes époux représente une centaine de millions, racontent les journaux d'outre-Rhin.

" Vous voyez que cette fortune a fructifié depuis le jour où, dans ce même Francfort en liesse aujourd'hui, elle prit naissance dans une petite maison de la rue du Ghetto, 148.

C'est de là, de cette maison, de cette rue que partit Mayer, le fondateur de la célèbre dynastie des Rothschild. Lorsque, à la fin du dernier siècle, l'électeur de Hesse, inquiet pour sa fortune, qu'il avait prudemment monnayée, ne savait quel parti prendre, on lui conseilla de tout confier au vieux Rothschild, qui lui en rendrait infailliblement bon compte, quels que fussent les événements. L'électeur suivit ce conseil : Mayer envoya son fils aîné, Nathaniel, faire valoir à Londres ces millions allemands qui avaient un moment failli devenir français.

Les banquiers anglais crurent naturellement que les capitaux appartenaient aux Rothschild, de sorte que leur crédit fut sur le champ fondé. Lancé dans de grandes et fructueuses opérations, leur nom était déjà devenu une puissance, lorsque les événements permirent à l'électeur de Hesse de rentrer dans ses Etats et de redemander ses capitaux.

Ils lui furent fidèlement rapportés, avec tous les profits, qu'un maniement habile leur avait fait rendre. Mais le prince, émerveillé, se borna à prendre simplement les sommes confiées. De ce qu'il abandonna date la fortune de cette maison, devenue la plus puissante de l'Europe, et qui a religieusement conservé son centre à Franc fort.

La jeune mariée est fille de la baronne Willy de Rothschild, qui a composé plusieurs romances mises en vogue par Mme Adelina Patti. Ce mariage millionnarissime met en grand émoi naturellement Francfort en général et la Juden gasse en particulier."

—On nous conte, dit le *Gaulois*, une assez drôle d'histoire. Elle concerne un prince de l'Almanach de Gotha qui paye très irrégulièrement son hôtel.

Qu'arrive-t-il alors quand la note prend des proportions par trop exagérées ?

Le propriétaire, qui ne veut pas lâcher son débiteur, le loge dans les combles ; puis, à mesure qu'arrivent des à-compte, il le fait descendre d'un étage. C'est-à-dire que quand il a regagné le premier la situation est nette.

Il occupe aujourd'hui le quatrième.

DIAMANTS ANNEXÉS.—Theodore Meyer, de Lubeck (Allemagne), quatrième lieutenant du steamer *Koln*, a disparu depuis le 28 septembre, jour de l'arrivée de ce steamer à New-York. Le même jour ont disparu des diamants, d'une valeur d'environ $7,000, expédiés par le *Koln* à un bijoutier de New-York. Une récompense de $1,000 est offerte pour l'arrestation de l'officier allemand qui, dans la conviction de la police, s'est annexé les diamants. Theodor Meyer est un homme d'une quarantaine d'années, de 5 pieds 8 pouces de taille, parlant l'anglais très imparfaitement.

DÉFALCATIONS.—On vient de découvrir que George Waterman, commis dans l'établissement dit Pacific Mills, à Lawrence (Massachusetts), a commis, en falsifiant ses livres une série de détournements dont le total s'élève probablement à $150,000. Une saisie-arrêt a été pratiquée sur tous les biens de l'employé infidèle.

—Fais-moi peur, disait Carjat à Bénassit.

—Pourquoi cela ?

—J'ai le hoquet... si tu me fais peur, cela se passera tout de suite.

—Eh bien !...(*Avec force,*) prête-moi cinq cents francs !

—Hein ?...merci, c'est passé.

—On ne s'imagine pas tous les inconvénients qui peuvent résulter de l'emploi, pour les cheveux, de préparations où il entre des substances délétères. Cet inconvénient n'est pas à redouter avec le " Rénovateur Parisien des Cheveux de Luby, " qui n'est pas une teinture, mais une préparation qui rend aux cheveux leur couleur naturelle, nettoie et rafraîchit la tête et constitue un article de toilette des plus agréables.

R. McLEOD No. 16 Rue Fabrique.

—Un homme d'affaire qui désire que les produits de ses manufactures soient bien accueillis du public, n'a pas besoin des recommandations que ses agents pourraient s'évertuer à lui faire. Non ; il s'adresse à ceux qui ont employé ses articles, et en appelle à leurs témoignages fondés sur les faits. Que dirons-nous ainsi, d'un vin de Quinine d'un pharmacien qui n'a pour le recommander que les autres pharmaciens, lesquels agissent ainsi parce qu'ils bénéficient de la vente ? Non, non, achetez le véritable article, recommandé par les médecins éminents ; ne prenez que le pur vin de Quinine, tel que préparé seulement par Devins & Bolton, chimistes, Montréal.

### Bronchites.

De John Flagg, Ecr., de Bennington, N. H.

" Durant trois années, je fus pris d'un rhume des mieux enracinés, qui finit par tourner en bronchite, agissant avec une telle violence que je ne pouvais plus faire entendre ma voix. Il vint un temps où je passais les nuits dans les plus grandes sueurs, et je craignais d'expirer. Après avoir eu recours à plusieurs remèdes, sans rien obtenir, je fis usage du Baume dit Wild Cherry du Dr. Wistar. Quelques bouteilles suffirent pour me rétablir. Depuis, j'ai eu plusieurs attaques de rhume, mais le baume les a toujours fait disparaître.

Aussi je tiens toujours de ce remède à la maison, et je ne pourrais vivre sans en avoir.

50 cts. et $1 la bouteille. En vente par les pharmaciens.

☞Le " COURRIER DU CANADA, " *qui se publie maintenant tous les jours, est en vente chez M. J. A. Langlais, libraires, Saint-Roch, et chez M. J. Darveau, tabaconiste, rue et faubourg St. Jean, No 264.*

### Annonces Nouvelles.

Grand pèlerinage à la Bonne Sainte-Anne.
Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent—A Gaboury.
Leçon de musique.—C. Lavigueur.
Merveilleuse découverte.—Joseph Carroll.
Le plus grand honneur du jour.—L. N, Allaire.
Annonces !—Beals & Foster.

## Bulletin Commercial.

Le montant perçu à la Douane de Québec le 4 du courant est de $1,794.19.

### MARCHÉ MONÉTAIRE,

New-York, 5 Octobre 1877, 2 heures P. M.
OR, 2¾
Echange Sterling, 81
Greenbacks, 94½ à 95½

E. C. BARROW,
Courtier,
No 17, Rue Buade, Québec.

### *MARCHES DE QUEBEC.*

#### Farine et Grains.

Québec 4 Oct. 1877.

| | | |
|---|---|---|
| **Farine.**—Sup. extra, baril, 196 | $6.75 | a 7.25 |
| Extra | 6.60 | a 6.70 |
| Forte pour boulanger | 6.60 | a 6.75 |
| Superfine No. 2 | 5.80 | a 5.90 |
| Fine | 5.40 | a 5 60 |
| Farines en poches, de 100 livres | 3.00 | a 3 15 |
| " d'avoine, 200 " | 6.00 | a 6.25 |
| " blé par baril, 200 " | 3.10 | a 3.20 |
| " de seigle " " " | 0.00 | a 0.00 |
| " Maïs ou blé d'Inde par 200 | | |
| **Grains**—Blé de semence (rouge) par 60 livres | 5.00 | a 5.50 |
| livres | $0.00 | |
| Orge par minot | 0 55 | |
| Pois " " | 1.10 | |
| Graines de Trèfle la livre | 13 cts | |
| Fèves le minot | 170 " | |
| Avoine " | 40 " | |
| Son par 100 livres | 90 | a 10 |

#### Bœufs, Lards, Jambons, Etc.

Québec, 4 Oct. 1877.

| | | |
|---|---|---|
| Bœuf 1ère qualité, par 100 livres | $ 9.00 | a 10.00 |
| " 2ème " " | 9.00 | a 9.25 |
| " 3ème " " | 6.00 | a 7.00 |
| Mouton par livre | 0.07 | a 0.09 |
| Veau par livre | 0.06 | a 0.10 |
| Lard frais par 100 livre | 8.00 | a 9.00 |
| " frais par livre | 0 09 | a 0.10 |
| " salé " " | 0.10 | a 0.12 |
| Jambons frais par livre | 00.9 | a 0.10 |
| " fumés " " | 0.11 | a 0.12 |

#### Provisions, Etc., Etc.

Québec, 4 Oct. 1877

| | | |
|---|---|---|
| Beurre frais par livre | $ 0.23 | a 0.25 |
| " salée " " | 0.20 | a 0.22 |
| Patates nouvelles par minot | 0.30 | a 0.35 |
| Oignons par baril | 3.00 | a 3.50 |
| Œufs par douz. | 0.15 | a 0.18 |
| Sucre d'érable par livre | 0.09 | a 0.10 |
| Pommes par baril | 3.00 | a 4.00 |
| Fromage, par livre | 0.11 | a 0 12 |

#### Volailles.

Québec, 2 Oct. 1877.

| | | |
|---|---|---|
| Dindes par couple | $2.50 | a 3.00 |
| Oies " " | 1.25 | a 1.50 |
| Poulets " " | 0.40 | a 0.45 |
| Canards " " | 0.60 | a 0.65 |

#### Huile et Poissons.

Québec, 4 Oct. 1877.

| | | |
|---|---|---|
| **Poissons**—Séché le quintal | $4.10 | a $ 4.50 |
| Morue verte le baril | 4.10 | a 4.10 |
| Saumon No. 1, baril de 200 livres | 10.00 | a $11.00 |
| Saumon N.1, la livre | 0.09 | a 00.10 |
| Hareng du Labrador | 3.00 | a 3.50 |
| **Huile**—de baleine pale, le gallon | 00 | a 0.50 |
| " paille " | 00 | a 00 |
| " Morue " | 47 | a 49 |
| " Loup-marin raffiné " | 50 | a 50 |
| " " blanche pale " | 50 | a 55 |
| " " paille " | 47 | a 50 |
| " " brune " | 42 | a 50 |
| " Marsouin, pale " | 50 | a 50 |

#### Marché au Cuir.

Québec, 4 Oct. 1877.

| | | |
|---|---|---|
| Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre | $0.25 | a 0.26 |
| Do do n. 2 | 0.23 | a 0.24 |
| Cuir à semelle dit Slaughter, n. 1 | 0.26 | a 0.28 |
| Cuir à harnais | 0.28 | a 0.30 |
| Waxed Upper | 0.36 | a 0.45 |
| Vache dite buffle et Pebbled, par pied | 0.14 | a 0.15 |
| Vache à patente | 0.16 | a 0.17 |
| Vache émaillée | 0.15 | a 0.16 |
| Peaux de veau, lourd, par livre | 0.70 | a 0.75 |
| Do léger | 0.40 | a 0.50 |
| Cuir fendus, petits | 0.12 | a 0.15 |
| Do grands | 0.25 | a 0.27 |
| Peaux de mouton Russetts, par livre. | 0.30 | a 0.35 |
| Kip anglais, par livre, en côtés | 0.00 | a 0.00 |
| Français do | 0.00 | a 0.00 |
| Patna do | 0.00 | a 0.00 |
| Slaughter do | 0.00 | a 0.00 |
| Veau français, par livre | 1.20 | a 1·50 |

#### Peaux et Laine.

Québec, 4 Oct. 1877.

| | | |
|---|---|---|
| Peaux n. 1, vertes et inspectées par 100 livres | $9.00 | a 9.50 |
| Do n. 2, do do do | 8.00 | a 8.50 |
| Préparées et inspectées par 100 lbs. | 8.00 | a 9.00 |
| Peaux de mouton, chaque | 0.50 | a 0.60 |
| Do de veaux vertes, par lb. | 0.30 | a 2.80 |

#### PRIX DU BOIS

AU HAVRE DU PALAIS.

Québec, 4 Oct. 1877.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Erable | 3 | pieds par corde | $3.80 | a 4.00 |
| " | 2½ | " " | 3.10 | a 3.20 |
| Merisier | 3 | " " | 3.00 | a 3.25 |
| " | 2½ | " " | 2.50 | a 2.70 |
| Hêtre | 3 | " " | 2.00 | a 2.25 |
| " | 2½ | " " | 1.90 | a 2.00 |
| Bouleau | 3 | " " | 2.25 | a 2 40 |
| " | 2½ | " " | 1.90 | a 2,00 |
| Epinette | 3 | " " | 1.80 | a 1.90 |
| " | 2½ | " " | 1.60 | a 1.70 |
| Bois mêlée | | " | 1.25 | a 1.30 |
| Ecorce par 100 | | | 5.00 | a 6.00 |
| Foin " " | | | 7.00 | a 8.00 |

#### Marées hautes à Québec, 1877.

| | Octobre | Matin. H. M. | Soir. H. M. |
|---|---|---|---|
| Lundi | 1 | 11.45 | 0.28 |
| Mardi | 2 | 1.15 | 2.09 |
| Mercredi | 3 | 1.15 | 3.35 |
| Jeudi | 4 | 2.56 | 4.31 |
| Vendredi | 5 | 4.11 | 5.05 |
| Samedi | 6 | 5.29 | 5.50 |
| Dimanche | 7 | 6.10 | 6.30 |

Le courant continue à monter 45 minutes après la marée haute.

PHASE DE LA LUNE.

Nouvelle lune le 6 courant, à 5 heures 13 minutes du soir.